

Disciplines enseignées :

Flûte traversière
Clarinette
Saxophone
Trompette
Trombone
Tuba
Piano
Guitare Classique
Accordéon
Claviers électroniques
Guitare folk et électrique
Guitare basse
Batterie
Violon
Alto
Violoncelle
Cours de Jazz tous instruments

Chorégraphie :

Eveil à la danse
Danse classique
Danse modern'jazz

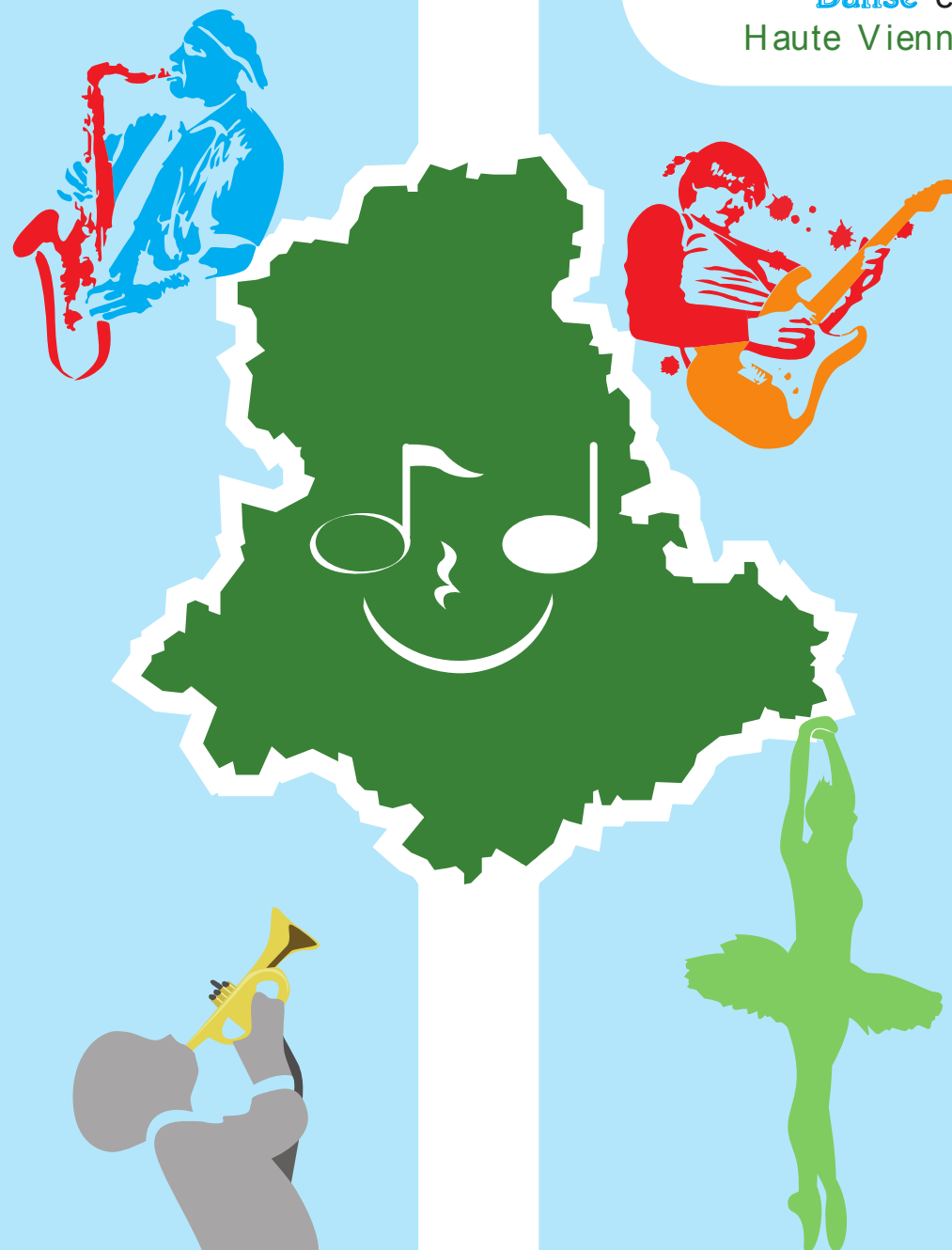
Interventions en milieu scolaire
(par des enseignants titulaires
du D.U.M.I.).

Les pratiques collectives :

Chœurs d'enfants
Musique de chambre
Orchestre à vent
Ensembles instrumentaux divers
Orchestre de Jazz
Orchestre de musiques actuelles



Conservatoire
Intercommunal de
Musique et de
Danse en
Haute Vienne



Le CIMD

Le Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse regroupe 7 communes et communauté de communes afin de proposer un enseignement musical et chorégraphique de qualité au plus près des populations dans une partie du département de la Haute-Vienne. Il participe activement à la vie culturelle des communes adhérentes.



Le Président Jean Jacques MORLAY



Chaque commune possède sa propre école de musique.

Boisseuil
Bonnac la Côte
Châteauneuf la Forêt
Feytiat
Rilhac Rancon
Saint Just le Martel
Communauté de communes
des portes de Vassivière

Le Siège du CIMD

Situé à Feytiat, le bureau du CIMD regroupe direction et administration. Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le bureau est à votre disposition pour tous renseignements.

Directeur : Francis CELERIER

Les pré inscriptions se font à compter du 15 juin auprès des mairies adhérentes. Tous les cours ont lieu en dehors du temps scolaire.

Les collectivités adhérentes financent un grand nombre d'actions d'éveil à la musique et à la danse dans le cadre du scolaire et du périscolaire.

Au cœur du projet pédagogique, sont privilégiées les pratiques collectives (chorales, orchestre, musique de chambre). De nombreuses esthétiques musicales et chorégraphiques sont abordées (classique, jazz, variétés, musiques du monde...).

La formation musicale est pratiquée de façon appliquée dans le cadre des pratiques collectives.

Il existe deux cursus :

Cursus diplômant : composé de deux cycles de 4 ans, plus ou moins 1 an.

Cursus libre : il sera possible pour l'élève de ne prendre que son cours d'instrument.

En complément de formation : stages à thématiques diverses et Master Class avec des personnalités du milieu artistique professionnel.



Les tarifs 2013/2014 :

Pratiques collectives (*danse, orchestres, chorales*) : 50€ (*par an*).

Pratique instrumentale (*cours d'instrument plus pratiques collectives*) : 300€ (*par an facturés en trois fois*).

Tarifs identiques pour les "Cursus libres".

Par enfant de la même famille, les tarifs sont dégressifs : 2ème enfant 75% ; 3ème enfant 50% (*les parents ne sont pris en compte*).

La durée des cours collectifs est d'une heure hebdomadaire.

La durée des cours instrumentaux est de 30 minutes hebdomadaires.

Année(s) découverte (*moins de 7 ans*) 20 minutes hebdomadaires.

Les tarifs adultes sont majorés de 15% (*plus de 18 ans sans carte d'étudiant*).

Élève d'une collectivité non adhérente : 750€ (*par an facturé en 3 fois*) en fonction des disponibilités.

Deuxième instrument : 250€ (*par an facturé en 3 fois*).